

LA LIGUE CANADIENNE DES COMPOSITEURS

BULLETIN

PRINTEMPS 2003

Mary Gardiner lauréate du Prix Les Amis de la musique canadienne du CMC et de la LCC en 2003

La **Ligue canadienne des compositeurs (LCC)** et le **Centre de musique canadienne (CMC)** sont très heureux d'annoncer que la compositrice et pédagogue canadienne Mary Gardiner est la lauréate pour l'année 2003 du Prix Les Amis de la musique canadienne. Ce prix annuel de 1 000 \$ est décerné conjointement par la LCC et le CMC, pour honorer ceux et celles qui font preuve d'un engagement exceptionnel à l'égard des compositeurs canadiens et de leur musique. Le prix a été remis à Mme Gardiner le 2 novembre 2003, à l'occasion d'une réception qui a suivi l'assemblée de la Coalition de musique pancanadienne à Toronto.

Championne dévouée et infatigable de la musique canadienne, Mary Gardiner a fait la preuve au fil des années de son engagement à l'endroit des compositeurs canadiens et de leur musique, par son enseignement, sa participation à des jurys d'examen et sa promotion du répertoire canadien. Elle travaille sans relâche à l'intégration de la musique canadienne au répertoire des étudiants en le faisant inclure dans le programme d'institutions musicales partout au pays et en le rendant disponible par des publications. Mary Gardiner donne également des ateliers et des classes de maître à l'intention des professeurs de musique, des parents et des élèves, les incitant à explorer et à interpréter les œuvres des compositeurs canadiens.

«C'est ce genre d'initiative au niveau de la base, d'une importance capitale, qui démontre avec le plus d'efficacité que la musique est bel et bien un art vivant, et qui établit les ponts essentiels entre compositeurs, enseignants et interprètes — liens qui constituent les fondations d'un milieu musical sain et dynamique. Seule une personne informée et douée pour la communication peut décoder le langage parfois déconcertant de la musique contemporaine, et le faire de manière à faire apprécier aux néophytes, aux élèves et aux professeurs le pur plaisir d'invention qui y est associé. Mary est une personne possédant ces qualités», dit la compositrice Ann Southam.

Mary a aussi siégé à de nombreux conseils d'administration. Elle est l'un des membres fondateurs de l'Association des femmes compositeurs canadiennes, dont le mandat est de promouvoir l'exécution d'œuvres composées par des femmes. Elle a été présidente et membre du conseil de l'Alliance for Canadian New Music Projects, organisation qui encourage l'étude et l'interprétation de la musique canadienne par les étudiants en musique de tous les niveaux, et elle a également siégé au conseil du CMC pour la région de l'Ontario ainsi qu'à son conseil national.



Proposition pour la création d'une coalition musicale pan-canadienne

Ayant reçu un mandat, lors de la Rencontre des musiques nouvelles au Canada en mars 2003, d'élaborer un plan en vue d'une coalition pan-canadienne, nous soumettons à la communauté le document suivant.

Pour aller de l'avant, nous vous demandons de nous témoigner votre appui et de nous faire parvenir vos commentaires sur cette proposition avant le **21 décembre 2003**.

La version finale de cette proposition sera soumise à la communauté pour ratification en mars 2004.

Mandat

Considérant la contribution fondamentale des arts de création à notre société, la coalition veut développer et promouvoir la musique canadienne de création nationalement et internationalement.

Objectifs

Susiter une compréhension accrue du public canadien de l'existence de la musique canadienne de création.

Favoriser la reconnaissance du public face aux contributions sociales et artistiques de la musique canadienne de création.

Améliorer la dissémination de la musique canadienne de création en comblant les fossés stylistiques et régionaux.

Augmenter la présence de la musique canadienne de création dans le système éducatif.

Fortifier la présence de la musique canadienne de création sur la scène internationale et encourager la présentation de la musique de création internationale au Canada.

L'appartenance à cette coalition sera ouverte à tous ceux qui appuient son mandat et ses objectifs. Cette coalition travaillera à la cause de tous les genres d'expression musicale qui ne bénéficient pas d'infrastructures commerciales.

Quelques exemples parmi les activités proposées:

- une conférence bi-annuelle sur la nouvelle musique
- le lobbying des paliers de gouvernements concernés
- favoriser les échanges d'informations et d'idées au niveau national et international
- fournir aux éducateurs les ressources appropriées sur la nouvelle musique
- la création d'un annuaire inclusif sur la nouvelle musique canadienne

Tim Brady, QC; Therese Costes, MB; Aimé

Dontigny, QC; Mireille Gagne, QC; Michael Matthews, MB; Jim Montgomery, ON; Jordan Nobles, BC



BULLETIN

Janet Danielson, rédactrice
La Ligue canadienne des compositeurs
20 rue St.-Joseph, Toronto, ON M4Y 1J9 CANADA
www.composition.org
info@composition.org
877-964-1364

La Ligue remercie

La Fondation SOCAN

photographie: John Gray

Rapport sur le poste de professeur à l'Université de la Colombie-Britannique

Le printemps dernier, la LCC a reçu de nombreuses plaintes de compositeurs de partout au Canada, scandalisés par la nomination d'un compositeur américain à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC). La nomination était celle d'un professeur adjoint, et il s'agit d'un poste conduisant à la permanence. Il semble à de nombreux membres de la LCC au courant de cette nomination que la politique d'embauche fédérale n'ait pas été suivie. De fait, connaissant moi-même personnellement beaucoup de compositeurs canadiens hautement qualifiés qui sont en quête d'un poste universitaire, j'ai tout de suite pensé qu'il devait y avoir eu une erreur lorsque j'ai appris la nouvelle.

Avant de porter cette situation à l'attention de l'Association canadienne des professeurs et professeuses d'université (ACPPU), l'exécutif de la LCC a décidé de contacter l'Université de la Colombie-Britannique pour lui donner l'occasion de justifier cette nomination. Au nom de la LCC, j'ai écrit au directeur de l'École de musique de la UBC pour réclamer cette information (avec copie au directeur du département de composition ainsi qu'au vice-doyen responsable de la Musique et au doyen de la Faculté des arts). Dans ma lettre, j'ai souligné le fait que, même s'il est maintenant possible aux universités d'annoncer leurs postes vacants simultanément au Canada et à l'étranger, les nominations doivent encore être attribuées en priorité aux Canadiens et aux résidents permanents répondant aux critères de sélection.

J'ai reçu en retour une lettre plutôt sommaire de M. Jesse Read, Ph.D., le directeur de l'École de musique, qui n'a pas fourni de plus amples renseignements au sujet de la nomination, mais a simplement annexé une copie de la lettre envoyée aux candidats refusés. J'ai ensuite envoyé un courriel à Stephen Chatman, Ph.D., directeur du département de composition, où j'ai demandé une fois de plus des renseignements supplémentaires et souligné que les lignes directrices de l'ACPPU stipulent clairement, entre autres choses, que « DRHC (Développement des ressources humaines Canada) exige que les Canadiens et les résidents permanents qualifiés soient embauchés en priorité. Cela signifie que les citoyens canadiens et les résidents permanents jugés qualifiés doivent se voir offrir le poste avant qu'on puisse l'offrir à un candidat étranger. Jusqu'à ce qu'il soit établi qu'aucun candidat canadien ou résident permanent n'est qualifié, le dossier d'aucun autre candidat ne doit être pris en considération. »

Cette seconde demande étant restée sans réponse, la LCC a contacté James Turk, directeur général de l'ACPPU. L'ACPPU était déjà au courant de la nomination à la UBC, et ses responsables étaient eux aussi d'opinion que les protocoles d'embauche n'avaient pas été respectés. Il semble que le Comité de recrutement de la UBC n'ait pas limité sa première liste des candidats retenus aux seuls candidats canadiens, et que des compositeurs non canadiens aussi bien que des compositeurs canadiens aient été rencontrés lors de la seule et unique ronde d'entrevues. L'ACPPU avait également eu vent de situations analogues à d'autres universités et s'apprêtait à rencontrer des officiels de DRHC pour porter la chose à leur attention. La LCC a réussi à convaincre plusieurs des candidats canadiens refusés de contacter l'ACPPU. Quelques-uns de ces compositeurs ont même accepté de fournir leur c.v. pour aider l'ACPPU à démontrer à DRHC que la UBC avait réellement négligé des Canadiens hautement qualifiés. Il faut beaucoup de courage pour collaborer à une enquête de ce genre, et la LCC est très reconnaissante à ces compositeurs. Il existe un facteur « le nombre fait la force » dans ce genre d'investigation, puisque plus la quantité d'exemples est importante, plus la prétention voulant qu'« il n'y avait pas de Canadiens qualifiés disponibles pour ce poste » semble ridicule.

M. Turk m'a dit que lors de sa rencontre récente avec Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines, il a cité la nomination à la UBC comme l'un de trois exemples où des Canadiens avaient été mis de côté pour des postes avec possibilité de permanence à des universités canadiennes. Mme Stewart a exprimé son inquiétude et son ministère doit faire enquête. Dans l'intervalle, l'ACPPU s'apprête à lancer une campagne publicitaire pour inciter la UBC à rectifier la situation soit en sollicitant de nouvelles candidatures pour ce poste, soit en créant un nouveau poste de professeur de composition auquel seuls les compositeurs canadiens auront accès. L'exécutif de la LCC a récemment adopté une résolution soutenant cette initiative. Si vous aviez posé votre candidature à ce poste et aimeriez ajouter votre c.v. à la documentation de l'ACPPU, je vous invite à contacter James Turk à Turk@caut.ca.

- John Burge

Du 5 au 8 juin, Micheline Roi et moi-même avons assisté à « Sondages », le congrès d'Orchestres Canada en 2003, au nom de la Ligue des compositeurs canadiens. Le congrès s'inscrit dans une étude de longue haleine (également appelée « Sondages ») entreprise par le milieu orchestral dans le but d'examiner ses problèmes actuels et les solutions à long terme. Le rapport de « Sondages », très complet, comporte une petite section sur la musique nouvelle. Elle est très semblable à l'analyse commandée par le Conseil des Arts du Canada sur le milieu de la musique nouvelle, terminée il y a deux ans. On peut trouver de l'information sur ce rapport à l'adresse www.oc.ca.

Le congrès était bien organisé et a attiré beaucoup de participants. Comme on peut l'imaginer, il a surtout porté sur des questions touchant la levée de fonds, l'administration, la vente d'abonnements et le répertoire orchestral traditionnel. Cependant, la musique et la pensée créatrices étaient également à l'ordre du jour : « La vision artistique est pratique » est un slogan que l'on a entendu souvent au congrès. J'ai trouvé cela très encourageant puisque cette phrase reconnaît que l'exécution (et la création) d'oeuvres musicales est la mission première d'un orchestre, et que tous les aspects de l'organisation devraient se conformer à des idéaux artistiques plutôt qu'à des impératifs de mise en marché, de promotion ou de développement.

Chaque journée fut bien remplie, avec deux plénières marquées par des discussions animées et de nombreux ateliers de travail où de 15 à 20 personnes se sont penchées sur un sujet précis. Micheline et moi avons assisté à des ateliers différents. Micheline était la conférencière invitée à l'atelier sur la musique nouvelle (voir le résumé de sa présentation ailleurs dans ce bulletin); pour ma part, j'ai participé aux ateliers sur « L'administration et la vision artistique », « Le leadership artistique », « Les musiciens complets vers 2015 », « La programmation » et « Les changements et l'innovation dans la levée de fonds ». A chaque atelier, les participants ont écouté avec intérêt les points de vue des compositeurs sur les questions reliées aux orchestres.

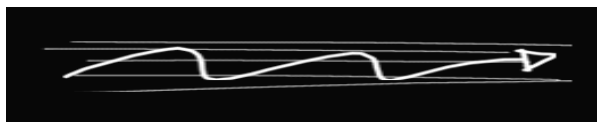
Au sortir du congrès, j'avais le sentiment que la musique nouvelle avait fait de nets progrès en ce qui touche les orchestres, en particulier les orchestres de petite et de moyenne dimension. Le Regina New Music Festival, le nombre incroyable de commandes émanant du Manitoba Chamber Orchestra, l'intérêt marqué pour la musique nouvelle de la part d'orchestres amateurs tels que celui de Timmins, en Ontario – tout cela indique que les compositeurs et la création musicale occupent une place de plus en plus importante au sein des orchestres.

Je n'ai presque pas entendu les commentaires habituels du genre « Mon public déteste la musique contemporaine » : selon plusieurs directeurs artistiques qui se sont exprimés au congrès, il semble que la musique nouvelle, dans un contexte approprié, peut constituer un point fort et positif de la programmation d'un orchestre. Mais le contexte est d'une importance capitale, et orchestres et compositeurs doivent travailler ensemble pour présenter la musique d'une manière qui intéresse les auditeurs au processus de composition et à la musique.

Il est clair, en revanche, que la musique nouvelle n'est pas la priorité des orchestres canadiens. Pour être franc, il ne serait pas réaliste de penser qu'elle le sera jamais, compte tenu des précédents historiques, du répertoire standard et des énormes défis financiers qu'entraîne la gestion de ces organisations extrêmement coûteuses. Cela dit, les orchestres ne perçoivent plus la musique nouvelle comme un « problème » pour la programmation, ni avec le scepticisme d'il y a vingt ans. Les changements démographiques, un éventail de compositeurs de plus en plus sophistiqués sachant travailler avec les orchestres et un peu d'encouragement de la part des conseils des arts sont en train d'améliorer nos relations avec les orchestres.

Notre défi semble être de convaincre les orchestres que nous pouvons aider à répondre à la question fondamentale : « Quelle voie doivent emprunter les orchestres à partir de maintenant ? » Faire semblant (ou rêver) d'être à Vienne en 1900 n'est pas la solution. Autant une programmation imaginative de musique nouvelle qu'une interaction novatrice et personnelle avec des compositeurs articulés et engagés me paraissent des choix incontournables pour les orchestres et, si l'on en juge par l'édition 2003 du congrès d'Orchestres Canada, bon nombre de nos orchestres sont désormais prêts à les envisager.

- **Tim Brady**



La Section canadienne de la SIMC procède à des changements

La Section canadienne de la SIMC a pris les décisions suivantes touchant la sélection des oeuvres soumises à la SIMC :
Il n'y aura plus de jury.

Les oeuvres soumises à la SIMC par la Section canadienne seront les suivantes :

1. L'oeuvre qui a remporté le Grand Prix au Concours national de jeunes compositeurs de la SRC (tous les deux ans), en alternance avec l'oeuvre la plus récente du compositeur lauréat du prix Opus.
2. L'oeuvre ayant remporté le premier prix dans la catégorie musique de chambre au Concours de jeunes compositeurs de la SOCAN (chaque année).
3. L'oeuvre sélectionnée par la SRC/CBC pour représenter le Canada à la Tribune internationale de compositeurs (en alternance – une année la SRC, l'année suivante la CBC).

L'AFCC, la CÉC et la LCC choisiront chacune une oeuvre. La LCC retiendra systématiquement l'oeuvre ayant reçu le prix Jules-Léger.

Les ensembles sont invités à soumettre des propositions de concerts en lien avec les thèmes du festival, etc.

On rappellera aux compositeurs qu'ils peuvent soumettre une oeuvre directement à <http://www.iscm.nl/ind/wmd2005.htm>. La date limite est le 1^{er} mars 2004.

L'argent alloué au jury dans le passé sera utilisé pour améliorer la promotion et la diffusion au Canada et à l'étranger des oeuvres sélectionnées.

Nous reverrons de nouveau le processus de sélection dans quelques années.

- **Paul Steenhuisen, président, Section canadienne de la SIMC**



Canada Council
for the Arts

Conseil des Arts
du Canada

LES COMPOSITEURS CANADIENS CONTRIBUENT AU DYNAMISME DES ORCHESTRES CANADIENS

Micheline Roi, vice-présidente de la LCC, a prononcé une allocution au congrès d'Orchestres Canada, en juin 2003. Voici les principaux éléments du message très concret qu'elle a livré aux orchestres :

Quand Orchestres Canada m'a demandé de parler sur le thème « Beethoven avait un orchestre de musique nouvelle mais pas de téléviseur », plusieurs mots m'ont immédiatement frappée : Beethoven, orchestre de musique nouvelle, téléviseur. Quel rapport ont-ils avec le thème d'aujourd'hui : vision artistique et l'enracinement dans le milieu ?

Beethoven – le QUI – le compositeur, représente le lien humain. L'orchestre de musique nouvelle – le QUOI – représente l'ici et le maintenant. La télévision – le COMMENT – représente le moyen que nous utilisons pour transmettre la musique à la communauté. Pour réussir à établir des ponts avec la communauté, un orchestre doit miser sur la préoccupation des Canadiens au sujet de l'identité nationale et sur notre obsession de la nouveauté. Dans ces conditions, comment les compositeurs canadiens peuvent-ils se situer par rapport à l'énoncé « Beethoven avait un orchestre de musique nouvelle mais pas de téléviseur » ?

1. « Beethoven », le lien humain :

Depuis longtemps, les orchestres utilisent des personnalités pour attirer le public, en l'occurrence les chefs d'orchestre et les solistes, alors pourquoi pas les compositeurs ? Quand les auditeurs peuvent mettre un visage sur un nom, associer une personnalité à une oeuvre musicale, cela relie directement la vision artistique à la communauté.

Quelques programmes existent déjà – par exemple, la programme « Composer Talks », où les compositeurs font part de leurs inspirations avant le concert ou sur scène. Ce lien avec le public peut être renforcé : un compositeur pourrait téléphoner à un groupe d'abonnés pour leur rappeler le concert où ils ont une oeuvre au programme; on pourrait organiser un événement spécial de levée de fonds « Rencontrez le compositeur »; ou encore, on pourrait organiser un « rendez-vous » dans le cadre du programme *Un compositeur vous accompagne* du Centre de musique canadienne, où un compositeur et un auditeur assistent au concert ensemble.

Quels que soient les besoins de votre orchestre, le talent et la personnalité d'un compositeur canadien peuvent y répondre. Peu importe qui vous choisirez et le moyen que vous emploierez pour établir un lien avec votre communauté, rencontrer un compositeur canadien et apprendre à le connaître aidera à humaniser l'élément de nouveauté.

2. « Beethoven avait un orchestre de musique nouvelle ! »

Nous sommes obsédés par la nouveauté et le dernier cri dans tous les domaines sauf celui de la musique pour orchestre. Un orchestre peut combler ce fossé en programmant une oeuvre nouvelle directement influencée par une pièce traditionnelle, exécuter les deux oeuvres et demander au compositeur de décrire les rapports entre l'ancienne et la nouvelle. Une autre approche déjà utilisée avec succès consiste à programmer des oeuvres combinant plusieurs disciplines artistiques : la nouvelle danse, la vidéo, le cinéma, les arts visuels et la littérature jumelés à la musique contemporaine. Ceci présente un double avantage : les autres formes d'art créent un lien avec la musique nouvelle, et l'auditoire s'enrichit des amateurs des autres genres artistiques.

3. « Mais pas de téléviseur »

Comment transmettez-vous la musique ? Existe-t-il de nouvelles façons, de nouvelles méthodes d'établir un pont avec la communauté ? Aventurez-vous hors de la salle de concert pour attirer de nouveaux auditeurs.

Un bon exemple est le forum de compositeurs américains appelé « Composer's Datebook », un message de deux minutes diffusé tous les jours sur les ondes de NPR; il s'agit d'une émission de musique à l'intention des automobilistes qui rentrent chez eux, et visant à intéresser, informer et divertir les auditeurs par de l'information sur les compositeurs d'hier et d'aujourd'hui, avec audition de leurs oeuvres. Orchestres Canada pourrait appliquer ce modèle pour faire connaître leurs concerts à venir partout au pays. Cette façon de faire réunit tous les moyens cités plus haut pour établir des liens avec la communauté : mettre de l'avant les personnalités des compositeurs, combler l'écart entre l'ancien et le nouveau et faire usage de nouveaux moyens de communication. En résumé, que votre orchestre choisisse de mettre en valeur de nouvelles personnalités, de nouvelles oeuvres ou de nouveaux moyens de communication, sachez que les compositeurs canadiens constituent une ressource talentueuse, peu coûteuse, diversifiée au plan artistique, qui peut vous aider à établir des liens avec votre communauté.

- Micheline Roi

53^e Assemblée générale annuelle de la Ligue des compositeurs canadiens

Le dimanche 23 mai 2004 Winnipeg, Manitoba

La Ligue des compositeurs canadiens tiendra sa 53^e Assemblée générale annuelle conjointement avec le Congrès biennal de l'Association des chefs de chœur canadiens, qui aura lieu à Winnipeg pendant le long week-end de mai 2004. Le congrès, intitulé PODIUM 2004, se tiendra du 20 au 23 mai. Le milieu choral canadien a toujours soutenu avec enthousiasme la musique canadienne, et la présence de l'exécutif de la LCC à ce congrès sera une excellente occasion d'échanger sur des questions d'intérêt commun. Aux fins de cet événement, la LCC est en mesure d'utiliser une partie de la subvention qu'elle reçoit de la SOCAN pour financer une Réception, prévue le vendredi soir, pour tous les délégués du congrès. Tous les membres de la LCC de la région de Winnipeg sont également conviés à l'événement. L'Assemblée générale annuelle de la LCC aura lieu le dimanche matin, alors que dans l'après-midi le programme du congrès comporte une table ronde réunissant deux chefs de chœur canadiens et deux compositeurs canadiens. La LCC remercie les compositeurs et membres de la Ligue, Ramona Luengen, de Vancouver et Harry Freedman, de Toronto, d'avoir accepté de participer à cette table ronde qui sera présidée par le président de la LCC, John Burge. Nous rappelons que tous les membres de la LCC sont invités à assister à cette table ronde sans frais d'inscription. Des précisions sur la date et l'heure des divers éléments au programme, de même que l'ordre du jour de l'AGA, seront publiés dans le prochain Bulletin de la Ligue.

Programme de commandes musicales du Conseil des Arts du Canada

En 2003, Russell Kelley, chef du Service de la musique au Conseil des Arts du Canada et Shannon Peet, agente du Service de la musique, responsable du Programme de commandes musicales au Conseil des Arts, ont présenté à la LCC une vue d'ensemble du Programme de commandes et ils ont fait quelques suggestions à l'intention des compositeurs et commanditaires qui soumettent une demande de subvention au Conseil. Ces renseignements ont été publiés dans l'édition du printemps 2003 du Bulletin de la LCC. Une partie de cette présentation, qui ne figurait pas dans le Bulletin, résumait les défis auxquels le programme est confronté. Le premier est que le taux d'acceptation, au cours des dernières années, est passé de une demande sur quatre à une demande sur six. On peut voir dans ce changement le résultat de l'augmentation des tarifs de commande minimums de la LCC, jumelé à une augmentation du nombre de candidatures pendant la dernière décennie. Il faut noter cependant que nos tarifs n'avaient pas augmenté pendant les cinq années qui ont précédé la hausse survenue en 2002, et que, lors de nos représentations auprès des divers conseils des arts, nous avons justifié l'amélioration des tarifs par la comparaison avec ceux en vigueur dans d'autres pays.

Comme tous les membres de la LCC en sont sûrement conscients, même si nous qualifions nos tarifs de commande de tarifs minimums, ils sont devenus à toutes fins utiles des tarifs maximums, étant donné qu'aucun conseil des arts ne verse à des compositeurs de cachets supérieurs au tarif de la Ligue. Rares sont les compositeurs qui réussissent à faire en sorte que le commanditaire obtienne des fonds de sources additionnelles (bien que la chose se produise à l'occasion).

Le Conseil des Arts du Canada reconnaît qu'il est du ressort de la LCC d'établir nos tarifs de commande; il souligne néanmoins que les jurys trouvent de plus en plus difficile de comparer des compositeurs dont l'expérience ou la situation financière est souvent différente, mais qui font une demande de subvention au même tarif. Les jurys trouvent cet état de chose particulièrement problématique quand ils constatent avec quelle rapidité le budget alloué au programme est dépensé. Par conséquent, le Conseil des Arts nous a demandé de considérer les deux solutions suivantes :

- 1) L'implantation d'un système à deux vitesses qui tiendrait compte, entre autres choses, du nombre d'années d'expérience du compositeur.
- 2) La possibilité d'accorder des subventions partielles.

L'exécutif actuel de la LCC a consacré de longs débats à cette question, et nous sommes parvenus à la conclusion qu'il n'est pas dans l'intérêt de nos membres d'envisager l'une ou l'autre de ces mesures. Il nous semble que le moyen le plus simple d'augmenter le taux de réussite est d'augmenter la somme allouée au programme de commandes. Il est important, à notre avis, que nos membres fassent front commun et encouragent les commanditaires à soumettre des demandes dans le cadre du programme : ainsi, le Conseil des Arts du Canada se rendra compte que seuls des fonds supplémentaires apporteront une solution au problème. Nous sommes convaincus, en fait, que le programme de commandes est sous-financé depuis longtemps.

D'un point de vue plus positif, on peut soutenir que malgré le nombre croissant de demandes de subvention (en dépit d'un taux de réussite à la baisse), les interprètes et les ensembles de tous les coins du pays trouvent de plus en plus important de commander des oeuvres nouvelles. À lui seul, cet élément est presque un motif de réjouissance, et il le serait si un plus grand nombre de ces projets pouvaient être financés à l'échelle nationale. De fait, nous éprouvons de la sympathie non seulement pour les compositeurs dont la candidature est chaleureusement recommandée mais est refusée faute de fonds, mais nous en éprouvons aussi pour les commanditaires. Ces diffuseurs et interprètes tentent d'axer des saisons et des programmes de concert autour de créations, mais ils découvrent invariablement que le système de financement ressemble de plus en plus à une loterie. La LCC aimerait bien découvrir une façon créatrice de donner aux formations établies (ou qui réussissent) une forme de financement garanti pour les commandes. Idéalement, il s'agirait ici d'argent neuf.

Dans tout ce débat, il faut se rappeler que les compositeurs ne déposent pas eux-mêmes les demandes de subvention. La demande est soumise par un interprète ou un ensemble qui a déjà manifesté sa confiance dans la vision artistique et la compétence du compositeur en s'engageant à créer l'oeuvre nouvelle, et à y consacrer tout le temps et l'argent que cela implique. Dans le cadre de la plupart des autres programmes du Conseil des Arts, les individus ou organismes déposent eux-mêmes leur demande de financement. On peut ainsi affirmer que le compositeur figurant sur une demande de subvention adressée au Conseil des Arts du Canada est déjà passé par un processus de sélection. Compte tenu que la majorité des groupes ou individus ne soumettent pas plus d'une demande par date de tombée, le nombre de compositeurs en lice à chaque jury de commandes est franchement renversant. En d'autres termes, le Canada possède un immense bassin de compositeurs hautement qualifiés dont les musiciens veulent créer les oeuvres; c'est pourquoi nous devrions faire tous les efforts nécessaires pour augmenter le taux de réussite dans le cadre du Programme de commandes du Conseil des Arts du Canada en obtenant des fonds supplémentaires.

Si vous avez des idées et ou des commentaires touchant cette question, l'exécutif de la LCC serait très heureux d'en prendre connaissance. Le texte intégral de la présentation initiale du Conseil des Arts du Canada se trouve à notre site Web, de même que cette réponse. Si vous nous faites part de vos commentaires par courriel (à clc@musiccentre.ca), veuillez indiquer si vous aimeriez qu'ils soient affichés sur notre site Web. Nous avons également demandé au Conseil des Arts du Canada de réagir à notre réponse le plus tôt possible, et nous tâcherons de trouver des moyens de collaborer avec le Conseil pour améliorer le programme de commandes.

- John Burge